

**Arrêté du 20 avril 2026 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Saint-Girons**

NOR : JUSB2610858A

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2022 portant modification de l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales et l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2026 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 7 janvier 2026 ;

Vu la décision de la première présidente de la cour d'appel de Toulouse et le procureur général

près ladite cour, en date du 28 novembre 2025, portant délégation au tribunal judiciaire de Saint-Girons de Monsieur Sylvestre ARMAND ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Monsieur Sylvestre ARMAND, secrétaire administratif, délégué par décision de la première présidente de la cour d'appel de Toulouse et du procureur général près ladite cour en date du 28 novembre 2025, est nommé à titre exceptionnel régisseur intérimaire des recettes et d'avances auprès du tribunal de proximité de Saint-Girons à compter du 20 avril 2026 jusqu'au 4 mai 2026 inclus afin d'y réaliser les actes de clôture.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Toulouse, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire

Fait le 20 avril 2026

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
Par délégation,
P/La sous-directrice des ressources humaines des greffes
L'adjointe au chef du bureau des affaires générales et des personnels contractuels,

Signé
électroniquement :
Corine VICTORIA L0015760



Le régisseur	signature
--------------	-----------